



NOTICE DE COOPÉRATION

La Ville de Cluny, soucieuse de pérenniser son soutien aux 230 associations ayant leur siège à Cluny, fait face chaque année à de nouvelles contraintes budgétaires et à des contrôles plus réguliers. Pour poursuivre la coopération et le soutien au dynamisme associatif, une gestion plus rigoureuse a été décidée. Celle-ci passe par la nouvelle organisation relative aux locations, réservations et utilisation de salles et de matériel (dont les nouveaux équipements audiovisuels aux Griottons) qui est entrée en vigueur en avril 2017. Outre l'optimisation des équipements communaux, ces nouvelles modalités doivent aussi permettre une équité de traitement entre les associations, base de toutes relations de confiance.

Les nouveautés depuis l'été 2017

- **Un interlocuteur unique pour les réservations de salles et de matériel** situé aux Griottons lors de 2 permanences : **le lundi de 13h45 à 16h15 et le jeudi de 8h45 à 11h45**. Ce service dédié aux associations centralise les demandes et les dossiers, assure le suivi d'occupation des salles, réalise l'état des lieux, réalise la facturation et l'encaissement. Il est à votre service pour vous conseiller sur la salle qui convient le mieux à votre manifestation, vous informer sur les conditions, les disponibilités et les tarifs et établir un devis détaillé pour ajuster vos besoins
- **De nouveaux équipements pour les salles de l'espace des Griottons**. La Ville a fait un gros effort de modernisation en investissant dans des équipements de vidéo projection, nécessaires pour la tenue de conférences, formations ou assemblées générales. Ces équipements nécessitent un soin particulier ainsi que de la vigilance de la part des locataires quant aux ouvertures et fermetures de porte dont ils ont l'accès.
- **Des conventions plus adaptées pour les associations ayant des mises à dispositions hebdomadaires.**
 - Pour les associations fonctionnant en année scolaire en particulier, les échéances sont désormais rythmées sur une année de septembre à août. Une demande simple de renouvellement ou de changement courant juin auprès de Mme Palanga permettra d'ajuster les conventionnements avant la rentrée.
 - Pour les associations sportives M. Fleury recensera sur juin les demandes pour faire les propositions de poursuite ou de modification de conventionnement.
 - Pour les événements ponctuels Mme Palanga saura répondre à vos attentes mais vous devez rendre le devis signé (même pour une gratuité) 10 jours avant.
- **À propos des subventions municipales**, les dossiers sont revus et adaptés aux 4 types d'associations identifiés : « animation et loisirs », « sportives », « caritatives, sociales et éducatives » et « culturelles, artistiques et patrimoniales ». Une partie du dossier est commune aux 4 catégories et concerne la présentation des projets pour l'année de demande de subvention. Il faut garder à l'esprit que, conformément aux textes officiels relatifs aux subventions publiques, la subvention allouée à une association n'est pas un dû mais doit répondre à un projet qui nécessite la participation de la collectivité pour aboutir.

Rappels d'organisation

A° Du côté du matériel :

Les réservations se font impérativement **au plus tard 10 jours à l'avance**

- sur place aux Griottons le lundi de 13h45 à 16h15 et le jeudi de 8h45 à 11h45
- par téléphone 06 37 15 55 68
- par mail : salles.materiel@cluny.fr

Le principe de gratuité de mise à disposition du matériel est maintenu **hors matériel qui nécessite** davantage de précaution ou une mise en route par les services techniques soit les barnums, les tentes et les tables rondes. **Ces 3 éléments sont toujours facturés** et une caution est demandée pour leur réservation.

Le matériel réservé pour des manifestations associatives peut-être récupéré de 2 façons :

- **En se rendant au Centre Technique Municipal** à l'heure convenue avec la responsable du service réservation de matériel pour qu'il vous soit remis directement.
- **Par livraison des services techniques** sur le lieu de la manifestation.

Les services municipaux prenant de leur temps pour effectuer ces livraisons, le conseil municipal a décidé que chaque association aurait droit à une gratuité de transport par année civile et que chaque transport suivant serait **facturé au forfait soit 15€ par trajet ou 30€** pour un dépôt du matériel et sa récupération à la fin de la manifestation. Si la manifestation est extérieure à Cluny, la demande sera étudiée par le service et en cas d'accord, fera l'objet d'un supplément.

B° Du côté des salles :

Tout comme le matériel, les locations de salle se font impérativement **au plus tard 10 jours avant leur utilisation et sous réserve de disponibilité**. Il est vivement conseillé d'anticiper les besoins afin de s'assurer de la disponibilité aux dates souhaitées.

- **les petites salles mises à disposition gracieusement** :

salles 1 à 5 aux Griottons, bureau Orangerie et salle réunion au COSEC

- épisodiquement par le biais d'une réservation auprès de la responsable (sous réserve de disponibilité) *ex : une réunion de bureau*
- régulièrement avec la signature d'une convention en amont de la réservation auprès de la responsable pour que soit mise en place une fréquence. *Ex : la réalisation de l'activité de l'association tous les jeudis*

- **les grandes salles louées avec plus ou moins de prestations incluses**

➤ les lieux

- ✓ Victor Duruy : 60m² :
- ✓ Malgouverne : 65m² :
- ✓ Justice de paix : 100m²
- ✓ Ecuries St Hugues : 334m² :
- ✓ Théâtre- Cinéma des arts : 298 places assises
- ✓ Grande salle des Griottons : 650m²

➤ Les Prestations optionnelles

Peuvent s'ajouter à la location de ces 5 salles :

Pour les griottons : l'audiovisuel, le hall d'accueil et l'accès à l'espace traiteur.

Pour le théâtre : le forfait de prestation de régie technique.

○ Les salles de sport et espaces de plein air

- **les espaces ouverts de la ville** : préau, terrains de football, de basket ou de rugby, plateforme sportive
- **les salles de sport** : judo, gym et cosec

Les modalités de location pour ces espaces sont les mêmes que pour les autres salles communales.

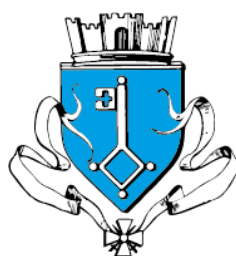
Les points à retenir

- Quelque soit le nombre de manifestations organisées par votre association et nécessitant le transport de matériel, vous aurez **une gratuité par an** puis un forfait de 30€ l'aller-retour pour toutes les manifestations suivantes.
- Vous avez droit à **une gratuité d'une journée de grande salle par an**. Cependant, il vous est accordé la veille de la manifestation pour l'installation et le lendemain pour le nettoyage **dans la mesure où personne d'autre ne le réserve (même après vous)**. Dans le cas des manifestations qui ont lieu le week-end, le retour des clés et l'état des lieux se font impérativement le lundi soit le matin soit lors de la permanence entre 13h45 et 16h15. Si du matériel ou une annexe de salle non loué a été utilisé, il sera facturé (*ex : espace traiteur des Griottons*).
- Une réservation de salle pour une manifestation ne prend effet **qu'au retour du contrat de location signé par l'association (minimum 10 jours avant)** et accompagné, en cas de location payante, du règlement. Celui-ci sera encaissé seulement 24h avant la manifestation

- Une association de Cluny qui souhaite bénéficier des avantages que la ville lui accorde doit la tenir informée de **tous changements de statuts, de composition de bureau et/ou de coordonnées à compter de leurs prises d'effets** afin que la ville soit en mesure de contacter l'association et de mettre à jour ses fichiers et son site internet. Pour nous informer d'un changement : Par courrier à Mairie de Cluny, palais Jacques d'Amboise 71250 CLUNY ou par courriel à secretariat-elus@cluny.fr
- **Un dossier de subvention doit être complet et déposé sans retard.** Il ne pourra pas être examiné en milieu d'année quand les budgets sont votés et risque de ne pas être traité s'il manque une pièce (RIB, attestation d'assurance...). Pour monter votre dossier, reportez-vous scrupuleusement à la liste des pièces à fournir. Seuls les dossiers complets seront examinés en commission.
- **Vous organisez une manifestation exceptionnelle ?** Prenez contact au plus tôt avec le service dédié pour vérifier la disponibilité des salles et détaillez bien votre projet si vous sollicitez une subvention exceptionnelle.
- **Au forum des associations, votre présence est importante** pour :
 - o les nouveaux Clunyois
 - o les familles dont les enfants souhaitent changer d'activité
 - o les jeunes retraités qui ont enfin du temps
 - o les isolés qui souhaitent découvrir une activité nouvelle
 - o les actifs qui veulent prendre du temps pour eux

Une remarque ? Une interrogation ? Les élus sont à votre écoute et feront le lien avec le service concerné en cas de dysfonctionnement. Une réponse sera alors apportée par le ou les services concernés qui veillent au quotidien à vous apporter un service de qualité.

Bonnes manifestations à tous et au plaisir de travailler ensemble



VILLE DE CLUNY